



**Conseil Municipal
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du mercredi 24 mai 2023 à 18h
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en
exercice : **29**

Conseillers Municipaux pré-
sents ou représentés : **27**

Date de la convocation :
17 mai 2023

Délibération n° DCM23-05-24P14

**Urbanisme - Opérations foncières – Cession de la parcelle
communale cadastrée section BI n° 152 sise rue Pascal à
Mme PRAT Laure**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire, Président de la séance,*

M. Jean-Marie Sabatier, Mme Isabelle Le Goff, M. Georges Elnecave, Mme Elisabeth Blanquet, M. Jean-Luc Barral et Mme Véronique Delorme, *Adjointes,*

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bélart, Mme Corinne Gonzalez, M. Patrick Javourey, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, Mme Louise Jaber, M. Jean Garcia, Mme Marie Passieux, Mme Claude Blaho-Poncé, M. Franck Rugani et M. Michel Vullierme, *Conseillers municipaux,*

Absents :

Mme Michelle Guibal, M. Jean François Faustin, Mme Catherine Klein, Mme Rosemay Crémieux, M. Stéphane Garcia, Mme Paquita Médiani, Mme Claudine Soulairac, M. Salvador Ruiz et M. Laurent Dô.

Procurations :

Mme Michelle Guibal à Mme Véronique Delorme

M. Jean François Faustin à M. Jean-Marie Sabatier

Mme Catherine Klein à Mme Joëlle Mouchoux

Mme Rosemay Crémieux à Mme Corinne Gonzalez

M. Stéphane Garcia à Mme Hélène Cinési

Mme Paquita Médiani à Mme Marie Passieux

Mme Claudine Soulairac à M. Michel Vullierme

Rapporteur : Mme Isabelle Le Goff

Par courrier du 24 novembre 2022, Mme PRAT Laure a fait part à la Commune de son souhait de faire l'acquisition de la parcelle cadastrée section BI n° 152, voisine de sa propriété, rue Pascal à Clermont l'Hérault.

Cette parcelle de 51 m² est située en proximité immédiate de la parcelle BI n° 151 ayant fait l'objet d'une cession à Mme PRAT Laure approuvée en séance du Conseil Municipal en date du 24 mai 2023.

Cette parcelle est située en zone UEa du P.L.U. et ne présente pas d'intérêt communal. Après consultation du service urbanisme, Mme PRAT Laure souhaiterait construire un abri de jardin sur la parcelle BI n° 151 et l'acquisition de la parcelle voisine cadastrée BI n° 152 permettrait de respecter les limites séparatives conformément au règlement du P.L.U.

Considérant que la Commune n'a pas l'utilité de conserver cette parcelle, il serait opportun de la céder conformément à l'estimation faite par le pôle d'évaluation domaniale en date du 6 mars 2023.

En accord avec les négociations menées avec Mme PRAT, cette parcelle pourrait lui être cédée pour un prix de 2 500 € et de façon concomitante à la parcelle cadastrée BI n° 151, auquel s'ajoutent les frais de notaire.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- de céder la parcelle cadastrée section BI n° 152 de 51 m² sise rue Pascal à Mme PRAT Laure pour un montant de 2 500 €,
- de dire que les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur,
- de dire que cette cession sera réalisée de façon concomitante à la cession de la parcelle cadastrée BI n° 151 à Mme PRAT Laure,
- d'autoriser M. le Maire à signer tout acte ou document relatif à l'objet de cette délibération.

Cette proposition a reçu l'avis favorable de la commission Environnement et aménagement de l'espace réunie le 10 mai 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

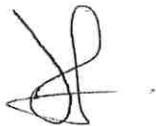
DECIDE de céder la parcelle cadastrée section BI n° 152 de 51 m² sise rue Pascal à Mme PRAT Laure pour un montant de 2 500 €,

DIT que les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur,

DIT que cette cession sera réalisée de façon concomitante à la cession de la parcelle cadastrée BI n° 151 à Mme PRAT Laure,

AUTORISE M. le Maire à signer tout acte ou document relatif à l'objet de cette délibération.

Secrétaire de séance,



Louise JABER

Maire et président de séance,



Gérard BESSIERE (Hérault)